Arrête n° ……………….

**PORTANT SUSPENSION DE**

M/Mme ……………………………………………….......

**Logo Collectivité**

**Comment compléter le projet d’arrêté :**

**Les éléments en bleu** ne doivent être conservés dans l’arrêté que si la collectivité ou l’agent sont concernés.

**Les éléments en orange** visent à expliciter les différents contenus, et doivent être supprimés dans l’arrêté final.

**Le Maire *(ou le Président)*** de **……………………………………………….,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 36A,

Considérant qu’il est reproché à **M. / Mme** .......... **(indiquer la nature, les circonstances ainsi que la date des faits reprochés et justifier leur caractère fautif : manquement aux obligations professionnelles ou infraction de droit commun)** ; que ces faits sont constitutifs d’une faute grave,

Considérant que, pour ce motif, il convient d'écarter **M. / Mme** .......... temporairement de ses fonctions, dans l'intérêt du service,

Considérant la saisine du Conseil de Discipline, demandée le ……………………..  
**(ou :)** Considérant que le Conseil de discipline va être saisi,

**ARRETE**

# ARTICLE 1 : M. / Mme .......... est suspendu(e) de ses fonctions à compter du ............. pour une durée maximale de quatre mois.

**ARTICLE 2** : **M. / Mme** .......... percevra, pendant la durée de sa suspension, l'intégralité de son traitement et du supplément familial de traitement **(le cas échéant)**.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et versé à son dossier ; ampliation en sera adressée :

- au président du centre de gestion,

- à l'agent comptable de la collectivité.

Fait à …………………………………… le…………………..…….,

Le Maire *(le Président)*,

*(prénom, nom et signature)*

ou

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité et signature)*

Le Maire *(ou le Président)*,

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

• informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :